



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le vingt-trois février

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 5 et 15 février 2021

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 20 - Votes pour : 20 - Votes contre : 0 - Abstention : 1 (le maire s'étant retiré au moment du vote du CA) - Votes blancs ou nuls : 0

Etaients présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoint

E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – P. GINER – J. HENSELER – S. LAINE- M. MARTEAU – N. PERRICHON – J. RAYNAUD – A. CARRU MARTEL – A. RASKIN – J.M. BAGNIS **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE) - J.L. GIRAUD (pouvoir donné à G. BARRA) - E. MENUT (pouvoir donné à J. HENSELER) - C. OBYN SELINGUE (pouvoir donné à M. BODY) - N. DEDULLE LELLUIN (pouvoir à S. ALLEG)

Absent non excusé : M. RAYNAUD

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET COMMUNE M 14 AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 de la commune M14, conforme au compte de gestion du percepteur :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	2.874.735,78 €	1.685.128,71 €
Recettes	3.515.710,63 €	631.329,14 €

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 1.007.628,09 €.
- Un excédent cumulé d'investissement de : 1.081.305,03 €.

Mais un reste à réaliser en dépenses de 1.172.850,65 € et un reste à réaliser en recettes de 402.642,88 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme indiqué ci-dessus,
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2020 de la façon suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Versement à la section d'investissement – compte R -1068	407.628,09 €
Solde d'exécution reporté – compte R - 002	600.000,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté – compte R - 001	1.081.305,03 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE,